

rieurs. En particulier, les dispositions de l'article 22 du pacte de la Société des nations seront mises en vigueur par des accords solennels stipulant les obligations que devront contracter les mandataires de la Société.

“ En ce qui concerne les missions, ces accords mandatifs donneront l'interprétation la plus large aux termes de l'article 22 garantissant la liberté de conscience et de religion. A cet effet, ces accords stipuleront que les missionnaires de toutes les dénominations devront être autorisés à exercer leur ministère librement, à conserver leurs écoles et autres institutions, et qu'ils auront le droit d'acquérir et de conserver des propriétés de tout espèce.

“ Dans le cas où, aux termes du traité de paix avec l'Allemagne, il sera nécessaire de faire un transfert de propriété des missions allemandes à une Commission de fidéicommissaires (trustees), les biens des missions dépendant du Saint-Siège seront mis à la disposition de personnes dûment autorisées et appartenant à la religion catholique romaine. D'autre part, dans le cas où, aux termes du même traité, il sera nécessaire d'exercer quelque contrôle sur les personnalités dirigeant ces missions, cela ne sera fait qu'après avoir dûment consulté les autorités de la religion intéressée.”

En vertu de la décision de la Conférence dont *l'Osservatore* souligne l'importance, les puissances alliées et associées qui ont des rapports officiels avec le Saint-Siège ont transmis directement ce même texte par note diplomatique au cardinal secrétaire d'État, les autres pouvant le faire à Mgr Ceretti personnellement.

M. Pichon a communiqué cette déclaration au cardinal Amette.

LIBRES-PENSEURS ?

La libre-pensée ? Quelle blague !

Comme si l'on était libre de penser les choses comme on les veut ! Pouvons-nous, par exemple, penser que 2 et 2 font 5, que le soleil n'est pas lumineux, etc., etc.

Pour penser juste, il faut penser les choses *comme elles sont*. Il n'y a que ce moyen de penser librement.

LA GREVE

BOUGONNANT, Hortense faisait sa besogne.

— Vrai de vrai ! ronchonnait Jacques Trimard, son mari, tu es difficile. Ça n'était pas la peine de tant se donner de mal, de se priver de tout pendant deux mois, pour être disputé quand la bonne “ galette ” revient dans le gousset !

Tout l'éloquence de Trimard ne calmait pas la mauvaise humeur d'Hortense. La colère lui mijotait au fond du cœur, comme une soupe au lait qui bout... peu à peu le niveau montait... Soudain il déborda.

— Vous, les hommes, avec vos grèves, vous êtes des fous !

— Ah ça ! te moques-tu de moi ?

Oui, de toi et de tes meneurs !... Oui, je te dis que tu es fou ! Il faut être fou pour te mettre, toi, ta femme et tes enfants au pain sec pendant plus de deux mois !...

— Tu mangeras cette semaine !

— Oui, mais les dettes !

— Tu m'ennuies !

— Il faudra pourtant payer l'arriéré !

Elle alla chercher son livre, qu'elle ouvrit sous les yeux de Jacques :

— Regarde : nous avons perdu soixante jours de travail à 4 francs, cela nous fait 240 francs à retrouver. Tu reçois un franc de plus par jour : pour que les deux cent quarante francs soient rapatriés, il faudra 240 jours, en supposant qu'on puisse les épargner.

— Eh bien ! marchons pour les 240 jours. Mais après ce sera tout bénéfice.

— Parions que non !

Parions que si !

— Nous verrons !

*

* *

Depuis cette scène le temps a passé... Trois ans se sont écoulés.

Un soir que les deux époux Trimard causaient, Hortense qui n'avait point oublié les paroles de son mari remit la question sur le tapis :

— Dis-moi donc, Jacques, voilà trois ans que la grève est terminée et que tu m'apportes cinq francs par jour.